

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 7 décembre 2015

OBJET :

Ouvertures dominicales des commerces en 2016

Rapporteur : M. le MAIRE

Délibération n° 2

EXPOSE DES MOTIFS

Le régime des dérogations au principe du repos hebdomadaire a été modifié par la Loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « Loi Macron » et permet dorénavant au Maire d'autoriser les commerces de détail à ouvrir un maximum de 12 dimanches dans l'année contre 5 jusqu'à présent (et potentiellement 9 en 2015).

Ce nouveau régime s'appliquera pour la première fois, à compter du 1er janvier 2016.

Cette liste doit être arrêtée par le Maire, conformément à l'article L3132-36 du Code du travail, avant le 31 décembre pour l'année suivante. De plus, il convient, que la décision du Maire intervienne après avis du conseil municipal, et dès lors que le nombre de dimanches autorisés est supérieur à 5, après avis conforme de l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre.

La Communauté Urbaine du Grand Nancy a donc été saisie en date du 24 novembre 2015 afin d'accorder la possibilité aux commerces de détail de déroger au repos dominical aux dates suivantes :

- 4 dimanches avant Noël : 27/11, 04/12, 11/12, 18/12,
- 2 dimanches ouvertures des soldes : 03/01 (soldes d'hiver) et 26/06 (soldes d'été).

L'association des commerçants la « Porte Verte » a également été consultée le 20 novembre 2015 et sollicite l'ouverture de deux dimanches supplémentaires les 28 février et 4 septembre 2016.

PROPOSITION

Il est proposé d'émettre un avis sur les dates proposées ci-dessus afin de permettre aux commerces de détail présents sur le territoire de la commune d'Essey-lès-Nancy de déroger à 8 reprises, pour l'année civile 2016, à l'obligation au repos dominical, conformément à l'article L.3132-26 du Code du travail.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et 3 abstentions (M. THOUVENIN, M. VOGIN, MME LANZI) accepte la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe et Moselle le 11 Décembre 2015.

Pour Extrait



**Michel BREUILLE,
Maire**

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2015

tenu sous la présidence de
de M. Michel BREUILLE Maire

- Nombre de Conseillers en exercice : 29
- Nombre de présents : 22
- Nombre de votants : 28
- Convocation du Conseil Municipal le : 27 novembre 2015
- Convocation distribuée le : 27 novembre 2015
- Affichage du compte-rendu le : 11 décembre 2015
- Affichage du procès-verbal le : 23 février 2016

PRESENTS

- MME SIMONNET, M. LAURENT, MME DEVOUGE, M. SAPIRSTEIN, MME CADET, M. THOUVENIN, M. VOGIN Adjoints.
- MME LEDROIT, M. FRANIATTE, M. PERNOSSI, MME SAGET, M. HOFFER, M. ROSSIGNON, MME LANZI, M. DI TOMMASO, MME DOLATA, M. GONCALVES, M. MARSON, M. LEINSTER, MME MATHIEU, M. CAUSERO Conseillers Municipaux.

POUVOIRS

- MME COLME à MME DOLATA
- MME GEORG à M. SAPIRSTEIN
- MME CLAIR à M. BREUILLE
- MME POYDENOT à M. CAUSERO
- M. RIFF à M. LEINSTER
- MME PAGELOT à MME MATHIEU

EXCUSE

- M. CLOMES

SECRETAIRE DE SEANCE

- MME SIMONNET

Pour extrait,



Le Maire,

Michel BREUILLE